

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-089

OBJET : CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT DE SANTE PRIVE GUSTAVE ROUSSY DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse en date du 11 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Convention fixe les engagements entre l'institut Gustave Roussy et la Commune,

CONSIDERANT que la Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature avec une échéance au 31 décembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-089-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Sylvie THOMAS-MALBEC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la Convention de partenariat avec l'Institut Gustave Roussy ;

Article 2 : APPROUVE les montants de participation suivants :

- pour la boucle rose (marche/course) : 5 € par adulte ou enfant de plus de 12 ans et 1 € pour les enfants de moins de 12 ans ;
- pour le loto rose : 5 € le carton ; 10 € les 3 cartons et 15 € les 5 cartons ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Article 4 : DIT que les recettes seront versées au Budget principal de la commune, au compte 7062.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-089-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025